

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du 8 juin 2021

Numéro de délibération D2021_13

L'an deux mil vingt et un
et le huit juin
à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Jp OZIL, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Loic VOILLIOT, Laurent BRUNEL, Georges
RIBOT, Sébastien KUBANI, Claude SOLEIROL, Christian PRIVAT, Eric PRIVAT, Jerome
NOGARET,

Absents :

Céline LINGERAT donne procuration Georges RIBOT

A été nommé secrétaire : Katy ERDELYI

Objet de la Délibération

VOTE TAUX D IMPOSITION 2021

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer les taux de la commune comme
suit :

- Taxe foncière bati : 28,74 %
- Taxe foncière non bati : 76,92 %

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	publication	notification
le 18/06/2021	du 18/06/2021	du 18/06/2021



COMMUNE : 323 SOUSTELLE
 ARRONDISSEMENT : 30 ALES
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE D'ALES MUNICIPALE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

RÉSUMÉ DES RESSOURCES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021						
Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti).....	85 238	28,74	(*)	24 860	3537	115,89
Taxe foncière (non bâti).....	4 625	76,92		3 538	3538	167,85
				0		>>>
Totaux :				28 398	7075	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : Totaux : 28 398
 (*) dont taux départemental 2020 : 24,65

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	28,74	Produit total souhaité 28398	
Taxe foncière (non bâti).	76,92	28398 = 1,000000	
CFE.....	>>>	Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>		98398	3468		>>>	3468
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	-13494	
568						

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	3468	+	3468	+	568	+	0	-	0	+	0	+	-13494	=	7075
Total autres taxes (cadre II)															
Allocations compensatrices et DCRTP															
Versement FNGIR															
Contribution FNGIR															
Versement coefficient correcteur															
Contribution coefficient correcteur															
Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale															7075

A NIMES
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 FREDERIC GUIN
 Le 19 MARS 2021

Le préfet,
 Le maire,
 le 08/04/2021